

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 mai 2019</b>	<b>N° 2019-307</b>

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT  
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10  
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30  
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30  
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40  
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 mai 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction des espaces verts</b>	<b>N° 2019-307</b>

---

**Association « Au ras du sol » - Animations sur le jardinage sans déchet et les jardins en trou de serrure - Subventions de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bordelais représente un élément prépondérant du projet de gouvernance alimentaire initié en 2011 par Bordeaux en lien avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sujet est intégré à la stratégie Haute qualité de vie de Bordeaux Métropole pour répondre à 6 enjeux majeurs : la transition énergétique, la solidarité territoriale, la protection des espaces naturels, la préservation de l'environnement, l'emploi et la santé.

L'association « Au ras du sol », régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, propose de promouvoir le transfert d'un savoir-faire ultra concret et libre d'accès permettant à chacun de retrouver les moyens de cultiver la terre, de cuisiner des produits bruts et de composter. Le projet développé par l'association permet de créer des outils de sensibilisation accessibles à tous pour renforcer la capacité de transmission des savoirs et savoir-faire en matière de jardinage et de valorisation de la matière organique.

### **1. Présentation de l'organisme**

L'association « Au ras du sol » existe depuis 10 ans et ses statuts ont fait l'objet d'une mise à jour le 27 janvier 2018. Son siège social est situé au 1, route de l'Amourette, lieu-dit Beauchamp – 24230 Vélines.

En 2018, l'association compte 5 salariés (équivalent temps plein travaillé) et 136 bénévoles (équivalent temps plein travaillé).

L'association a pour objet statutaire de s'inscrire dans le cadre du développement durable sur la problématique du cycle du carbone, du sol et de la biodiversité dans le respect de l'environnement. S'appuyant sur son savoir-faire et sa légitimité sur les thématiques, elle propose la mise en œuvre d'un programme d'actions complet permettant notamment :

- de développer sur le centre de la métropole bordelaise, un espace de référence sur le jardinage « zéro déchet vert » et le compostage des biodéchets urbains,
- d'assurer la sensibilisation et la diffusion de savoir-faire sur ces thématiques à l'échelle de la Métropole
- de diffuser auprès des publics précarisés des techniques de jardinage peu coûteuses et réduisant la production de déchets
- de diffuser au plus grand nombre les techniques de gestion et de réduction efficaces des biodéchets domestiques en relation directe avec le programme « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets »

## 2. Bilan des action menées sur 2018

Au cours de l'année 2018, l'association « Au ras du sol » a engagé plusieurs actions conformément au programme qu'elle avait présenté :

- Coordination et gestion :
  - o mise en place du jardin de démonstration sur le site du Jardin Botanique
  - o impulsion et animation de la dynamique participative des bénévoles,
  - o mise en place de la logistique d'organisation (prise de contact avec les collectivités et les acteurs de terrain, accompagnement à la mise en place de micro-jardins)
- Animations à l'échelle métropolitaine sur le thème du jardinage accessible à tous :
  - o conception du contenu et des supports des animations,
  - o réalisation des animations au fil de l'eau sur le site du Jardin Botanique,
  - o réalisation de 6 animations décentralisées sur le territoire de Bordeaux Métropole.
- Expérimentation :
  - o conception et lancement d'expérimentations agronomiques et mise en place d'une veille expérimentale
- Communication :
  - o conception des supports et de l'interface d'information sur le site

## 3. Programme des actions proposée pour 2019

Dans la continuité des actions mises en place au cours de l'année 2018, l'association « Au ras du sol » propose de développer un programme (Annexe 3) inscrit dans une logique de consolidation du projet engagé :

- Coordination et gestion :
  - o poursuite de l'entretien du jardin de démonstration et développement de son rayonnement en lien avec le site du Jardin Botanique et le personnel de ce dernier,
  - o animation de la dynamique participative des bénévoles,
  - o accompagnement de la mise en place logistique des micro-jardins.
- Animations à l'échelle métropolitaine sur le thème du jardinage accessible à tous :
  - o amélioration continue du contenu et des supports des animations en lien avec les expérimentations conduites sr le site de démonstration,
  - o poursuite de la réalisation des animations au fil de l'eau sur le site du Jardin Botanique (jardinage en ville, jardinage et compostage adapté aux personnes en situation de handicap, ...)
  - o réalisation de 10 à 15 animations décentralisées sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Expérimentation :
  - o conception et conduite d'expérimentations agronomiques et de jardinage (Jardin, Compost et Handicap),
  - o assure une veille expérimentale en lien avec les réseaux de l'association et les services de la métropole (Direction espaces verts).
- Communication :
  - o assurer une information continue sur le site,
  - o créer un programme d'animations pour diffusion auprès des mairies et des centres culturels,
  - o transmettre aux communes métropolitaines les informations sur les expérimentations conduites.

## 4. Plan de financement

Par délibération n°2018-429 du 6 juillet 2018, Bordeaux Métropole a apporté un soutien financier à l'association « Au ras du sol » au titre de l'action « Animations sur le jardinage zéro déchet vert et les jardins en trou de serrure de Bordeaux Métropole », en accordant une subvention de fonctionnement de **15 000€**. Cette première phase a permis à l'association de définir les bases de son programme d'intervention (conception des outils et contenus des animations proposées, mobilisation et coordination de l'ensemble des acteurs, démarrage de l'exploitation de la parcelle pilote).

Pour l'année 2019, le montant total de la subvention de fonctionnement sollicité par l'association « Au ras du

sol » auprès de Bordeaux Métropole est évalué à **20 000€**, soit une progression de 33,34%.

	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>%</b>
Charges de personnel / budget global	190 000	231 000	+ 21.58
% de participation de BM / Budget global	15 000	20 000	+ 33.34
% de participation des autres financeurs / Budget global			
- Etat	59 000	44 000	-25.43
- Conseil Régional	10 000	10 000	0
- Ville de Bordeaux	0	10 000	100
- Emplois aidés	3 600	3 600	0
- Aides privées	0	8 250	100

Cette évolution du montant de l'aide sollicitée par l'association est justifiée par les éléments de contexte présentés ci-après :

- la progression du rayonnement de la parcelle expérimentale située sur le Jardin Botanique
- le développement qualitatif et quantitatif des animations proposées au public du territoire métropolitain (doublement du nombre d'animations, élargissement des publics, développement des expérimentations)
- développement du volet communication à destination des acteurs du territoire (maires, centres culturels)
- progression de la masse salariale de l'association afin de répondre aux objectifs fixés (recrutement d'un salarié Equivalent temps plein (ETP) supplémentaire).

Le budget prévisionnel présenté par l'association pour l'exercice 2019 (Annexe 2) se définit comme suit :

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2019 (en €)</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Achats	5 000	Vente produits finis, prestations	186 600	66
Services extérieurs	14 000	Subventions d'exploitation <i>Etat</i>	95 850 44 000	15.57
Autres services extérieurs	32 150	<i>Conseil Régional</i>	10 000	3.54
Impôts et taxes	500	<i>Bordeaux Métropole</i>	20 000	7.08
Charges de personnel	231 000	<i>Ville de Bordeaux</i>	10 000	3.54
		<i>Emplois aidés</i>	3 600	1.28
		<i>Aides privées</i>	8 250	2.92
		Autres produits gestion courante	200	0.07
<b>TOTAL</b>	<b>282 650</b>	<b>TOTAL</b>	<b>282 650</b>	<b>100</b>

Conformément aux orientations budgétaires de Bordeaux Métropole, il est proposé d'accorder pour ce programme d'actions une subvention de **20 000 €**, soit **7,08%** du coût total prévisionnel hors taxes. L'association a charge de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération du 26 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière aux Projets Nature et Agriculture visant notamment à accompagner les associations sur les opérations de travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages.

##### **5. Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, l'intégralité de la subvention, soit 20 000€, sera versée forfaitairement en une seule fois.

## 6. Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2020, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

Le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité

Un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds.

Le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce.

Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu

.....  
.....

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** les dispositions articles L. 1611-4 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2016/154 du 26 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière aux projets Nature et agriculture,

**VU** la demande d'aide formulée par l'association « Au ras du sol » en date du 27 juillet 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent à conforter la dynamique du jardinage zéro déchet et des jardins en trou de serrure,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de **20 000€** en faveur de l'association « Au ras du sol » pour l'année 2019 au titre de l'action « Animations sur le jardinage zéro déchet vert et les jardins en trou de serrure de Bordeaux Métropole »,

**Article 2 :** de verser l'intégralité de la subvention accordée en une fois sur l'exercice 2019,

**Article 3 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention fixant les modalités de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association « Au ras du sol », ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 4 :** d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 657, article 65748, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 MAI 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 MAI 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---



# DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

## ORGANISMES DE DROIT PRIVE ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Hors Communes  
Hors Appels à Projet faisant l'objet d'une instruction spécifique\*

### Année d'exercice de l'aide : 2019

**Date limite de dépôt :  
Mercredi 11 juillet 2018**

Première demande	Renouvellement
------------------	----------------

Type de demande (plusieurs choix possibles)

Aide au fonctionnement	
Aide à une action spécifique	
Aide à une manifestation	
Aide à l'investissement	

A retourner impérativement de façon numérique  
Accompagné des annexes et pièces jointes

À l'adresse mail : [aides-publiques@bordeaux-metropole.fr](mailto:aides-publiques@bordeaux-metropole.fr)

Pensez à télécharger la dernière version de Adobe Acrobat Reader sur <http://get.adobe.com/fr/reader>

\*Appels à projet spécifiques : Eté Métropolitain / Politique de la Ville / Appel à projet ponctuel...  
Pour tout renseignement contacter le Service des aides versées et guichet unique :  
[aides-publiques@bordeaux-metropole.fr](mailto:aides-publiques@bordeaux-metropole.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Ce dossier fera l'objet d'une saisie informatique pour son étude. De ce fait, les éléments demandés dans le dossier sont obligatoires et leur absence bloquera irrémédiablement l'examen de votre demande de subvention.**

**L'argumentaire détaillé de votre projet est à joindre obligatoirement.**

Vous trouverez dans le Guide des Aides Publiques 2019 (téléchargeable sur le site internet de Bordeaux Métropole) tous les éléments utiles pour compléter votre dossier.

### 1. PRESENTATION DE L'ORGANISME

#### 1.A – IDENTITE

Nom :

Sigle :

N°SIRET (14 chiffres) :

Code APE :

Objet social :

	Siège Social de l'organisme	Correspondance de l'organisme
Adresse		

Téléphone :

E-mail :

Adresse du site internet :

#### 1.B – RESPONSABLE DU DOSSIER

Prénom :

Nom :

Fonction au sein de l'organisme :

Téléphone :

E-mail :

**1.C – REPRESENTANT LEGAL OU AUTRE PERSONNE DESIGNEE PAR LES STATUTS**

Prénom :

Nom :

Qualité :

Téléphone :

E-mail :

**1.D – STATUT DE L'ORGANISME****Association Loi 1901**

Date de création :

N° inscription Préfecture :

**Association reconnue d'utilité publique**

Date de publication au Journal officiel :

**Association agréée**

Type d'agrément :

Attribué par :

en date du :

**Entreprise**

Forme (SA, SARL, SAS ...) :

N° enregistrement RCS :

**Coopérative**

Forme (SCOP, SCIC, ...) :

N° enregistrement :

**Etablissement Public**

Date de création :

**1.E – MOYENS HUMAINS ET ADHERENTS**

	2018	2017	2016
Nombre de salariés *			
Nombre de bénévoles *			
Nombre d'adhérents**			

\* en équivalent temps plein travaillé

\*\* à jour de la cotisation statutaire de l'année écoulée (si applicable)

**1.F – RELATION AVEC L'ADMINISTRATION**

L'organisme est-il assujéti à la TVA ?

OUI

NON

## 2. NATURE DE LA DEMANDE

### 2.A – OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION (Plusieurs choix possibles)

Objet	Montant de la demande pour 2019 * <i>En euros</i>	Annexes à compléter
Fonctionnement général		Annexe 2 / Annexe A
Manifestation		Annexe 3 / Annexes A et B
Autre action spécifique		Annexe 3 / Annexes A et B
Investissement		Annexe 4 / Annexe C
<b>TOTAL</b>		

\* En chiffre sans les centimes

### 2.B – AIDES OCTROYEES PRECEDEMMENT

	Montant total attribué	
	2018 <i>En euros</i>	2017 <i>En euros</i>
Subvention globale Bordeaux Métropole		
Subvention globale Ville de Bordeaux		

### 2.C – CONTACTS

Pour cette ou ces demandes, avez-vous déjà eu un contact avec les services de Bordeaux Métropole ?

Oui, qui est votre interlocuteur ?

Non

**MERCI DE VERIFIER LA COMPLETUDE DE VOTRE DOSSIER  
EN COCHANT LES CASES CI-DESSOUS**

<b>DOCUMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DE VOTRE ORGANISME</b>	
Déclaration SIRET	
Récépissé de dépôt à la Préfecture	
RIB ou RIP à jour de l'organisme	
Statuts	
Etats financiers certifiés du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes) avec rapports du commissaire aux comptes le cas échéant (a)	

(a) Si vous n'avez pas de commissaire aux comptes, les comptes doivent être signés par le Président

<b>POUR CONSTITUER LE DOSSIER</b>	
Dossier de demande d'aide	
Annexe 1 - Attestation sur l'honneur <b>signée</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Annexe 2	
Annexe A (format Excel)	
Argumentaire détaillé	
<b>MANIFESTATIONS OU ACTIONS SPECIFIQUES</b>	
Annexe 3	
Annexe A (format Excel)	
Annexe B (format Excel)	
Argumentaire détaillé	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Annexe 4	
Annexe C (format Excel)	
Argumentaire détaillé	

# ANNEXE 1

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Cette page doit être IMPERATIVEMENT signée puis scannée pour être envoyée par mail**

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'organisme :

*(Si le signataire n'est pas le représentant statutaire de l'organisme, joindre le pouvoir ou mandat portant les 2 signatures – celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter - lui permettant d'engager celui-ci).*

**Déclare :**

- Que l'organisme est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants).
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire
- Demander les aides financières suivantes :

<b>AIDES FINANCIERES DEMANDEES POUR L'EXERCICE 2019</b>	<b>Montant en euros</b> <i>En chiffres sans les centimes</i>
Subvention de fonctionnement	
Subvention pour une manifestation	
Subvention pour une action spécifique	
Subvention d'investissement	
<b>TOTAL en euros</b>	

- Que les subventions financières, si elles sont accordées, seront versées au compte bancaire de l'organisme => joindre un RIB
- S'engager à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.
- Pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 euros, avoir connaissance de l'obligation pour l'organisme de conclure une convention avec Bordeaux Métropole.

\* Conformément aux articles 32 et suivants de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à Bordeaux Métropole - Service des Aides versées et guichet unique – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux

\* L'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise aux contrôles des délégués de la collectivité qui l'a accordée. »

Fait à :

Le :

Signature et Tampon :

**ANNEXE 2**  
**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DESCRIPTION DU PROJET DE L'ORGANISME**

**NOM DE L'ORGANISME :**

**1. LIEN ENTRE VOTRE PROJET ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DE BORDEAUX METROPOLE (cf descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)**

**2. ARGUMENTAIRE / DESCRIPTIF (à joindre obligatoirement)**

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant d'indiquer notamment :

- Les actions menées ou à mener sur l'exercice en cours 2018
- En quoi les actions 2019 se différencient-elles de celles menées en 2018 ?
- Les projets détaillés pour 2019

**3. TERRITOIRE D'INTERVENTION**

Les activités habituelles de votre organisme se déroulent sur le ou les territoires suivants :

Région Nouvelle Aquitaine

Département Gironde

Bordeaux Métropole

Communes, précisez :

Autres, précisez :

**4. PUBLIC(S) CIBLE(S)**

Tout public

Familles

Jeunes

Seniors

Personnes handicapées

Personnes en difficulté sociale

Autres, précisez :

**5. VOLET COMMUNICATION (Liste des actions de communication prévues)**

**ANNEXE 3**  
**SUBVENTION POUR OPERATIONS PARTICULIERES**  
(Manifestations, actions spécifiques ponctuelles ...)

**NOM DE L'ORGANISME :**

**INTITULE DU PROJET :**

**1. LIEN ENTRE VOTRE PROJET ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DE BORDEAUX METROPOLE (cf descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)**

**2. ARGUMENTAIRE / DESCRIPTIF (à joindre obligatoirement)**

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant d'indiquer notamment :

- Les actions menées ou à mener sur l'exercice en cours 2018
- En quoi les actions 2019 se différencient-elles de celles menées en 2018 ?
- Les projets détaillés pour 2019

**3. POUR UNE MANIFESTATION**

Dates de la manifestation :

Lieu(x) de réalisation :

Durée de la manifestation :

Fréquence de la manifestation (annuelle, ponctuelle ...) :

Manifestation	gratuite	payante
Vente de produits et/ou services	oui	non
Visiteurs, participants	tout public	professionnels, lesquels :

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années si applicable) :

Origine géographique des visiteurs, participants :

International

Bordeaux Métropole

National

Communes, précisez :

Région Nouvelle Aquitaine

Autres, précisez :

Département Gironde

#### 4. POUR UNE ACTION AUTRE QUE MANIFESTATION

##### Dates de mise en œuvre prévue

Date de début :

Date de fin :

Lieu(x) de réalisation :

Nombre de personnes bénéficiaires :

#### 5. PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tout public

Familles

Jeunes

Seniors

Personnes handicapées

Personnes en difficulté sociale

Autres, précisez :

#### 6. VOLET COMMUNICATION (Liste des actions de communication prévues, revue de presse, couverture médiatique ...)

## ANNEXE 4 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

**NOM DE L'ORGANISME :**

**INTITULE DU PROJET :**

### 1. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ORGANISME

Secteur d'activité de votre organisme :

Principaux fournisseurs :

Principaux clients :

Chiffre d'affaires des 3 dernières années :

Année	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires en K€			

### 2. DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT

Joindre un argumentaire détaillé au dossier sous format **PDF** permettant de détailler plus précisément votre **projet d'investissement (à joindre obligatoirement)**

#### Nature de l'investissement

Immobilier

Création

Extension

Réhabilitation

Equipement (matériel dont la valeur unitaire excède 500 euros HT)

Recherche & Développement

Autres (précisez) :

#### Calendrier de mise en œuvre prévu

Date de début :

Date prévisionnelle de fin de projet :

**Inscription du projet d'investissement dans un projet territorial (si oui, lequel, décrire le lien avec les politiques de Bordeaux Métropole)**

(Cf. descriptif des politiques dans le Guide des Aides 2019)

**Public concerné par le projet**

**Nombre d'emplois créés à l'issue du projet (en équivalent temps plein)**

<b>NOM DE L'ORGANISME :</b>	<b>AU RAS DU SOL</b>
-----------------------------	----------------------

<b>ANNEXE A _BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME</b>					
<b>Exercice 2018</b>		<b>taxes(HT), sinon toutes taxes comprises (TTC) - Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de</b>			
CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)		
	Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (1)
60 - Achats	20000	5000	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	186600	186600
Achats d'études et de prestations de service			Vente de produits finis, de marchandises		
Achats stockés de matières et fournitures			Prestations de services	186600	186600
Achats non stockables (eau, énergie)			Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et de petit équipement	20000	5000			
Fournitures administratives			74 - Subventions d'exploitation	87600	95850
Autres fournitures			État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) ADEME	59000	44000
61 - Services extérieurs	22500	14000	Conseil Régional	10000	10000
Sous traitance générale	8000		Conseil Départemental		
Locations mobilières et immobilières	9000	9000	Bordeaux Métropole	15000	20000
Entretien et réparation	2500	2500	Autres EPCI		
Primes d'assurance	3000	2500	Ville de Bordeaux		10000
Documentation			Autre(s) commune(s)		
Divers			Organismes sociaux		
			Fonds européens		
62 - Autres services extérieurs	41400	32150	Emplois aidés	3600	3600
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Autres (précisez) :		
Publicité, publications	25000	23000	Aides privées		8250
Déplacements, missions et réceptions	12000	7000	75 - Autres produits de gestion courante	200	200
Frais postaux et de télécommunication	2500	250	Cotisations	200	200
Services bancaires	500	500	Autres		
Divers	1400	1400			
63 - Impôts et taxes	500	500	76 - Produits financiers		
Impôts et taxes sur rémunérations					
Autres impôts et taxes	500	500	77 - Produits exceptionnels		
64 - Charges de personnel	190000	231000			
Rémunérations du personnel	110000	133000	78 - Reprises sur amortissements et provisions		
Charges sociales	80000	98000	79 - Transfert de charges		
Autres charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges Financières					
67 - Charges exceptionnelles					
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements					
69 - Impôt sur les sociétés					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>274400</b>	<b>282650</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>274400</b>	<b>282650</b>
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0
- Secours en nature			- Bénévolat		
- Mise à disposition gratuite des biens et services			- Prestations en nature		
- Personnel bénévole			- Dons en nature		

	Budget 2018 (1)	Budget 2018 (1)
<b>Résultat Net</b>	0	0

<b>Personnel</b>	2018	2019	Réalisé 2018 (2)
<b>Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé</b>	5	6,5	

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan du projet

Signature du Président ou du représentant légal  
Date le 16 mai à vélines  
Tampon de l'organisme

  
**AU RAS DU SOL**  
 BEAUCHAMPS  
 1 route de l'Amourrette  
 24230 VIGELANES  
 Tél : 05 53 73 29 50  
 Siret 505 366 951 60029 - APE 9499 Z



## Jardinage, Compostage et Alimentation Durable, le site du jardin botanique comme support de diffusion auprès des collectivités et des habitants de Bordeaux Métropole

### CONTEXTE

Les performances technologiques de l'agriculture, de l'industrie de la transformation et de la distribution alimentaire ne suffisent pas et ne suffiront pas à répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire, ni à l'échelle mondiale, ni en Europe. La sécurité alimentaire passe par une appropriation autonome et consciente de son alimentation.

Dans le même registre, nos sociétés produisent toujours plus de déchets, dont les coûts (économiques et écologiques) de collecte et traitement ne cessent de croître. Or, selon les moyennes nationales établies par l'ADEME, la fraction fermentescible représente un tiers du poids de nos poubelles. Cette matière organique justement, peut facilement être valorisée et devenir une ressource.

### Agir pour soi et ses proches au profit de tous



Investir aujourd'hui pour créer et animer des pratiques d'autoproduction alimentaire, c'est à coup sûr éviter pour demain des dépenses de santé considérables.

Investir aujourd'hui pour démultiplier les pratiques de compostage de proximité, c'est à coup sûr encourager l'impact écologique et économique du traitement des déchets.

Jardiner, bouger, cuisiner, reprendre la main sur son horizon alimentaire, c'est créer sa propre souveraineté sur ses choix pour soi et ses proches.

### Missions de l'association

Depuis 10 ans, l'association Au Ras Du Sol s'est spécialisée dans la thématique de la valorisation de la matière organique et développe des actions en ce sens sur le grand Sud-Ouest, et tout particulièrement au sein des grands espaces urbains comme la métropole bordelaise. L'association cherche ainsi à répondre à ces deux questions :

- Comment jardiner et se nourrir sainement sans beaucoup de moyens ?
- Comment valoriser simplement sa matière organique ?

Nous proposons des [formations professionnelles](#) sur la thématique de la Gestion de proximité des biodéchets et un accompagnement personnalisé aux structures (collectivités, établissements scolaires, hôpitaux... ) qui





souhaitent passer à la gestion de proximité de leurs biodéchets.

Nous imaginons également des ateliers, animations et conférence autour du compostage, du jardinage et de la cuisine, triptyque permettant de réaliser le fameux « cycle de la matière organique ». Sur notre territoire originel, le Vélinois (frontière des départements Dordogne et Gironde) nous avons ainsi créé, en partenariat avec la SCOP SaluTerre, une Université Populaire du Jardinage, espace de réflexion, d'expérimentation et surtout de transmission de savoirs et savoir-faire autour de l'organique, à travers des chantiers « forma'festifs » mensuels s'inscrivant dans ce triptyque.



## PRÉSENTATION DU PROJET

### Objet :

La Ville de Bordeaux met à disposition de l'association Au Ras Du Sol, à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2018**, une parcelle du Jardin Botanique destinée à des cultures potagères, florales et fruitières, exemplaires en termes d'innovation, de simplicité de mise en œuvre, d'utilisation de matériaux recyclés et de toutes méthodes respectueuses du développement durable.

Ce jardin sert de support à un **lieu d'expérimentation ouvert au public** afin de favoriser l'appropriation et la transmission de méthodes innovantes, simples et saines de jardinage et de gestion des biodéchets.

Ce point central doit permettre la mise en place d'animations spécifiques autour du jardinage et de la valorisation de matière sur l'ensemble du territoire de la métropole, en essayant des **micro-jardins pédagogiques et productifs** et/ou en s'appuyant sur des outils existants sur le territoire.

Les besoins en ville de culture nourricière et d'autonomie alimentaire et la demande de se réappropriation son alimentation passent par la mise en œuvre de jardins simples et productifs : c'est à ce titre que notre projet de **Jardin démonstratif, pédagogique, expérimental et aux enseignements facilement répliquables**, s'inscrit dans le droit fil des ambitions de la Métropole.

S'appuyant sur son savoir-faire et sa légitimité sur les thématiques mais aussi sur le jardinier historique de la parcelle autrefois entretenue par notre ancien partenaire l'association « Les Jardins d'Aujourd'hui », Au Ras du Sol propose la mise en œuvre d'un programme d'actions complet permettant la mise en place d'un lieu visible et exemplaire :

- Mise en œuvre d'un jardin démonstratif exemple et support de la sensibilisation à destination des habitants.
- Éducation populaire sur les thématiques « Jardiner-Cuisiner-Composter », à l'échelle de la métropole.
- Sensibilisation à la protection de l'environnement,





- Expérimentations en agro-écologie et en permaculture

### Objectifs généraux :

- Développer, au centre de la métropole bordelaise, un espace de référence sur le jardinage zéro déchet vert et le compostage des biodéchets urbains à destination de tous les publics, et notamment des publics urbains précarisés.
- Assurer une sensibilisation et une diffusion de savoir-faire sur ces thématiques à l'échelle de la métropole.

### Objectifs spécifiques :

- Diffuser auprès des publics précarisés des techniques de jardinage peu coûteuses et réduisant leur production de déchets,
- Diffuser auprès des publics handicapés (handicaps moteurs et psychiques) des techniques de réduction de leurs biodéchets,
- Préparer les habitants de la métropole à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2019 (loi Labbé) et l'inter-activité avec l'ensemble des communes de la Métropole.
- Diffuser au plus grand nombre les techniques de gestion et réduction efficaces des biodéchets domestiques en relation directe avec le Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets,

### Moyens



L'association met à disposition de ce projet tous ses moyens humains et matériel déjà existants (voir annexe 1 : . Cependant la mise en place de ces actions nécessite une présence quotidienne sur le jardin, le site étant un lieu public ouvert et exemplaire, afin d'assurer le suivi nécessaire des plantations et expérimentations, et répondre aux questions et aux attentes des personnes de passage.

Il est indispensable de pouvoir capitaliser et assurer la transmission des connaissances vernaculaires et des savoir-faire du jardinier en place, en lui adjoignant une personne qui pourra au quotidien profiter des fruits de ses années d'expérience et apporter ses compétences spécifiques en animation.

De plus, le travail à l'échelle de la métropole nécessite une coordination des actions, un contact avec les différents acteurs et la réalisation de **plusieurs outils** adaptables aux spécificités de chaque public et territoire. Ces outils de sensibilisation doivent être accessibles à tous afin de renforcer la capacité de transmission de savoirs et savoir-faire en matière de jardinage et de valorisation de la matière organique.

Ce projet doit commencer en septembre 2018, pour une durée de 4 mois, avec le soutien de Bordeaux Métropole.

Sur ces 4 mois, plusieurs actions sont envisagées :



<b>Coordination Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entretenir le site de démonstration de jardinage et de compostage</li> <li>- animer la dynamique participative des bénévoles</li> <li>- assurer la logistique d'organisation, (prise de contact avec les collectivités et les acteurs de terrains, accompagnement à la mise en place de micro-jardins).</li> </ul>
<b>Animation au jardinage accessible à tous à l'échelle de la métropole.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir le contenu des animations</li> <li>- réaliser des animations au fil de l'eau sur le jardin botanique,</li> <li>- réaliser 4 à 6 animations décentralisées, réparties sur le territoire de Bordeaux Métropole.</li> </ul>
<b>Expérimentations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conception et conduite d'expérimentations agronomiques, animations, compostage, veille expérimentale.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conception de supports et interface d'information sur site</li> </ul>

Nous souhaitons évidemment que le projet se pérennise, et se développe pleinement à l'issue de ces quatre mois. C'est pour cela que nous sollicitons aujourd'hui votre aide financière sur l'année 2019, nous permettant d'approfondir les actions initiées à l'automne 2018.

### Programme d'actions 2019

<b>Coordination Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir le site de démonstration de jardinage et de compostage</li> <li>- Animer la dynamique participative des bénévoles</li> <li>- Coordonner le rayonnement de la parcelle avec celui du Jardin Botanique, en collaboration avec les équipes du Jardin</li> <li>- Assurer la logistique d'organisation avec les collectivités et les acteurs de terrain : accompagnement à la mise en place de micro-jardins</li> </ul>
<b>Animation au jardinage accessible à tous à l'échelle de la métropole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir le contenu des animations et leur amélioration continue, en lien avec les expérimentations effectuées sur la parcelle dédiée</li> <li>- Réaliser des animations au fil de l'eau sur le Jardin Botanique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le jardinage en ville : « Jardinez vos balcons ! »</li> <li>- l'autonomie alimentaire pour presque rien : « Semez et faites pousser vos légumes ! »</li> <li>- le jardin et le compostage adapté aux différents handicaps</li> <li>- le compost : simple et répliquable partout</li> </ul> </li> <li>- Réaliser 10 à 15 animations décentralisées, réparties sur le territoire de Bordeaux Métropole, à la demande des services métropolitains</li> </ul>
<b>Expérimentations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et conduire les expérimentations agronomiques et jardinesques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jardin, Compost et Handicap ;</li> <li>- Le Jardin en « Trou de serrure » et son adaptation urbaine</li> </ul> </li> <li>- Effectuer une veille expérimentale, en lien avec les réseaux dont fait partie l'association et avec le service Espaces verts de Bordeaux Métropole</li> </ul>



<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer une information continue sur le site quant aux expérimentations en cours et aux ateliers</li><li>- Créer un programme d'animations à diffuser auprès des mairies et centres culturels</li><li>- Transmettre aux communes de la Métropole les informations liées aux expérimentations jardinières et agronomiques</li></ul>
----------------------	--



**ANIMATIONS SUR LE COMPOSTAGE ET LES JARDINS EN TROU DE SERRURE SUR LE  
TERRITOIRE DE BORDEAUX-METROPOLE  
CONVENTION ENTRE BORDEAUX-METROPOLE  
L'ASSOCIATION « AU RAS DU SOL »**

**Les soussignés :**

Bordeaux-Métropole, par transformation de la Communauté urbaine de Bordeaux en application du décret n° 2014-1599 du 23 septembre 2014, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est à Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux.

Représentée par son Président, M. Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération N° .....du conseil de communauté en date du 24 mai 2019.

Ci-après dénommée « **Bordeaux-Métropole** »

L'association « Au ras du sol », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, légalement constituée en mars 2008, dont le siège social est situé au 1, Route de l'Amourette, lieu-dit Beauchamp – 24230 Vélines

Représentée par sa Présidente, Mme Catherine Mesager

Ci-après dénommée « **Au Ras du Sol** »

**Exposé des motifs :**

La politique de développement de l'agriculture urbaine sur le territoire bordelais est un élément prépondérant du projet de gouvernance alimentaire initié en 2011 par Bordeaux en lien avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sujet est intégré à la stratégie Haute Qualité de Vie de Bordeaux-Métropole pour répondre à 6 enjeux majeurs : la transition énergétique, la solidarité territoriale, la protection des espaces naturels, la préservation de l'environnement, l'emploi et la santé.

L'association « Au Ras du Sol », association loi 1901 qui intervient dans le cadre du développement durable sur des projets liés à la problématique du cycle du carbone, du sol et de la biodiversité dans le respect de l'environnement, bénéficie de la mise à disposition d'une parcelle du Jardin Botanique, consentie par la ville de Bordeaux, et destinée à la mise en œuvre de cultures potagères, fruitières et florales privilégiant les méthodes respectueuses de l'environnement

Par convention de partenariat signée le 1<sup>er</sup> août 2018, Bordeaux Métropole a financé l'association « Au ras du sol » pour la mise en œuvre de son programme d'animations spécifiques autour du jardinage sur le territoire métropolitain, comprenant notamment un dispositif d'essaimage de micro-jardins pédagogiques, productifs et intégrant le recyclage des déchets.

Au regard de la réussite du projet conduit et afin de pérenniser les actions et dispositifs mis en place, l'association sollicite pour l'année 2019 le renouvellement du partenariat engagé avec Bordeaux Métropole, ainsi que son soutien financier.

Il est convenu de ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation financière de Bordeaux-Métropole au financement du programme d'actions qui seront conduites par l'association « Au Ras du Sol » sur le territoire métropolitain.

La convention a aussi pour objet de définir les modalités de l'intervention au « Au Ras du Sol » dans le cadre du dispositif d'animation du jardinage sans déchet vert (revalorisation des déchets verts dans les supports de culture) et des jardins en trous de serrure de Bordeaux-Métropole.

## **ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Dans le cadre de la présente convention, l'association « Au Ras du Sol » s'engage à :

- Poursuivre et développer l'exploitation de la parcelle mise à sa disposition par la ville de Bordeaux sur le site du Jardin Botanique (site de démonstration du jardinage et compostage),
- Poursuivre et développer le programme d'actions/animations assurant la promotion du jardinage naturel et du jardinage sans déchet vert auprès des publics,
- Assurer la logistique d'organisation (prise de contact avec la collectivité et les acteurs de terrain) des animations « décentralisée » sur le territoire de Bordeaux-Métropole pour l'accompagnement à la mise en place de micro-jardins (jardins en trou de serrure).

## **ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DE BORDEAUX-METROPOLE**

Dans le cadre de la présente convention, Bordeaux-Métropole s'engage à promouvoir le jardinage sans déchets et la revalorisation des déchets verts et, conjointement avec les communes intéressées (via les actions sur ce thème inscrites aux contrats de co-développement 2018-2020), à initier de nouveaux sites qui serviront de lieux supports pédagogiques.

## **ARTICLE 4 : ASSURANCES**

L'association « Au Ras du Sol » s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux et espaces dans tous les cas où elle serait recherchée :

- A la suite de dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou pas aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant sur les parcelles,
- A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à sa disposition.

A ce titre, l'association « Au Ras du Sol » devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

## **ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES**

Le montant total de la subvention sollicitée par l'association « Au ras du sol » auprès de Bordeaux-Métropole – Direction des Espaces Verts – au titre du programme d'actions « Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux-Métropole : programme d'appui aux projets de jardins collectifs » est de 20 000 €, pour l'exercice 2019.

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2019 (€)</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Achats	5 000	Vente produits finis, prestations	186 600	66
Services extérieurs	14 000	Subventions d'exploitation	95 850	
		<i>Etat</i>	44 000	15.57
Autres services extérieurs	32 150	<i>Conseil Régional</i>	10 000	3.54
		<i>Bordeaux Métropole</i>	20 000	7.08
Impôts et taxes	500	<i>Ville de Bordeaux</i>	10 000	3.54
		<i>Emplois aidés</i>	3 600	1.28
Charges de personnel	231 000	<i>Aides privées</i>	8 250	2.92
		Autres produits gestion courante	200	0.07
<b>TOTAL</b>	<b>282 650</b>	<b>TOTAL</b>	<b>282 650</b>	<b>100</b>

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, il est proposé d'accorder pour ce programme d'actions une **subvention de 20 000 €, soit 7,08 %** du coût total prévisionnel hors taxes. L'association a charge de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Métropole se libérera de sa participation d'un montant total de 20 000 € en un seul versement, à la signature de la convention.

L'association s'engage à transmettre à l'achèvement de la convention et au 31 août 2020 au plus tard les pièces suivantes :

- Les bilans, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes,
- Le compte-rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
- Une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet,

- Les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations....) s'il y a lieu.
- Un bilan des actions réalisées.

**ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de la signature de la présente convention et s'achèvera le 31 décembre 2019.

**ARTICLE 8 – CLAUSE DE PUBLICITE**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins. Le logo de Bordeaux-Métropole devra apparaître sur tout document de communication ou manifestation.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

**ARTICLE 9 : RESILIATION**

La résiliation de la présente convention pourra intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec A.R. et sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

Cependant, lorsque la résiliation sera opérée à l'initiative de Bordeaux-Métropole pour motif d'intérêt général, le préavis de 6 mois ne sera pas obligatoire et l'association ne pourra prétendre à une quelconque indemnité, fût-ce en répétition des sommes qu'elle aura pu dépenser pour des aménagements apportant une plus-value quelconque aux terrains mis à disposition.

**ARTICLE 10 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – ELECTION DE DOMICILE**

Tous les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes, entre Bordeaux-Métropole et l'association « Au Ras du Sol » seront portés devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties déclarent faire élection de domicile selon les modalités définies ci-après :

- Bordeaux-Métropole, Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux
- « Au Ras du Sol » en son siège social situé au 1, Route de l'Amourette, lieu-dit Beauchamp – 24 230 Vélines.

Fait à Bordeaux et deux exemplaires, le .....

Pour Bordeaux-Métropole Le Vice-président en charge de la Nature Clément Rossignol-Puech	Pour l'association "Au Ras du Sol" La Présidente Catherine Mésager